

SYNTHESE DES AVIS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PCAET

PARTIE / AXES DU PCAET	PROPOSITIONS CITOYENNES	CONSERVATION DE LA PROPOSITION : OUI (O) / NON (N)	REPONSE / MODIFICATION DU PCAET	FICHE ACTION CONCERNEE
Diagnostic	Faire une étude locale plus détaillée de la ressource biomasse	N Cette étude de la ressource biomasse sera réalisée dans le schéma directeur des énergies		
	Intégrer l'énergie grise des bâtiments et des biens de consommation pour le secteur agricole	N Le complément des données du diagnostic pourra se faire à l'occasion de l'actualisation et de la révision du PCAET		
	Changer l'approche sectorielle (habitat, agriculture, transport ..) par une approche opérationnelle (manger et boire, utiliser des biens de consommation, se loger, travailler, se divertir ...) pour une meilleure appropriation des enjeux et une meilleure identification des actions indirectes (transport interne concerne transport d'alimentation de biens, de service, de déplacements professionnels)	N l'opérationnalité se retrouve dans les fiches action et sera mise en avant tout au long de la communication		
		O	Inscrire en début de chapitre que la priorité doit être donnée aux économies d'énergie	
	Réaliser une évaluation de l'autonomie alimentaire du territoire.	N Evaluation dans le PAT		
	Intégrer une analyse sur l'offre de transport en commun entre les communes du territoire et les résultats du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, fait par le département en 2017.	N Cette analyse pourra se faire lors du déploiement des actions de mobilité en partenariat avec la Région		
Stratégie du PCAET	Aligner les objectifs de la stratégie et l'agenda du plan d'actions avec les préconisations du rapport GIEC 2018 (réduction drastique des besoins en énergie, transformer le modèle agricole, réduire l'étalement urbain, favoriser l'économie circulaire)	N La stratégie et le programme d'actions traduisent ces ambitions		
	Faire du Plan Climat un levier d'acculturation aux enjeux de développement durable et un outil de pédagogie vers la sobriété énergétique	Sa mise en oeuvre participera à l'acculturation		
	Intégrer et présenter dans les objectifs de chaque secteur les potentiels liés à la facilitation des changements de comportement	?		
	Rendre lisible le « pouvoir d'agir » financier et prescriptif de la collectivité pour mobiliser les acteurs économiques (centrer la stratégie sur l'économie circulaire, économie de fonctionnalité)	N Déjà inscrit à l'échelle des fiches action		
	Réaffirmer le rôle de la collectivité pour un Aménagement du Territoire sobre et équitable (service de proximité, développement de transports collectifs)	N Déjà affimé dans la stratégie et les fiches action		
	Favoriser la réduction des consommations énergétiques en lien avec l'Aménagement du Territoire, en créant les conditions favorables dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (construction de bâtiments BEPOS, préférence à la réutilisation de bâtiments vacants et espaces construits, organiser l'aménagement de sorte à préserver les espaces naturels et agricoles)	N pour reprendre la proposition en tant que telle car sur le volet consommation d'énergie, la stratégie est organisée par secteur. L'aménagement du territoire est bien l'enjeu structurant et le fil rouge de chacun de ces secteurs		
	III.1.a ("Secteur résidentiel") en bas de la page 13 ("impact des nouvelles constructions"), ajouter une mention à la construction neuve en pisé.	O	Ajout p. 13: Les nouvelles constructions en pisé, du fait du faible impact du matériau, peuvent contribuer au gain énergétique global	

Mentionner ce levier d'action de construction en pisé sur la réduction des transports, intégré dans un effort global de "consommer local" dans la section III.1.d	O	Intégré dans le point 6 production biosourcée : "Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes, et de renforcer l'économie du territoire, de recourir à des ressources locales mais aussi de limiter les émissions de CO2 par la réduction du transport de matériaux et par le stockage carbone de ces matériaux".	
Mentionner le stockage de carbone dans la construction (ossature/charpente bois + isolants végétaux) à la section III.5 p.23. il peut jouer un rôle important dans la mesure où cette quantité stockée est supérieure à celle stockée par une parcelle de pré de même superficie que l'emprise du bâtiment			
Faire apparaître les déchets dans les objectifs de la section III, listés p.8 : les déchets dus au secteur de la construction semblent représenter la majorité des déchets produits en France (cf par exemple ce rapport de l'ADEME)		N Les 9 thématiques listées sont fixés par décret	

Agriculture / Alimentation	Favoriser les initiatives citoyennes autour de l'alimentation (épicerie participative, vente de surplus du jardin, verger familial) pour réduire les intermédiaires et relocaliser l'agriculture	N car principe déjà intégré dans la fiche 2 à travers la mobilisation de collectifs citoyens		
	<p>Sous-actions de la fiche action 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des jardins partagés • Organiser des défis autour de l'alimentation • Implanter des arbres fruitiers dans l'espace public • Encourager l'autoproduction alimentaire (produire chez soi) • Mettre en place un jardin potager dans les écoles • Développer des associations de ramassage de fruits sur les arbres fruitiers (chez les particuliers) <p>La 1ère étape est la concertation des acteurs qui constituera une communauté de personnes intéressées par cette thématique qui pourrait porter et être moteur sur l'action au sens large / organiser régulièrement une animation du réseau des personnes impliquées et éventuellement leur attribuer un lieu pour se retrouver et organiser les actions de sensibilisations. Budget de 1000 € insuffisant</p> <p>Au delà d'une parcelle dédiée à des volontaires, les communes doivent s'emparer de cette idée et insérer, dans le fleurissement des espaces verts, des légumes et des arbres fruitiers...</p>	O pour des éléments qui n'étaient pas encore dans la fiche	Ajouts dans la fiche 2	Fiche action 2
	Promouvoir les produits locaux, bio, de saison dans la restauration collective	O	Ajout dans les objectifs de la fiche 4	Fiche action 4
	Promouvoir un régime alimentaire moins carboné dans la restauration collective	O	Ajout dans le contexte de la fiche 4	Fiche action 4
	Accompagner l'installation d'agriculteurs bio	N déjà inscrit dans la fiche 3 sur maraichage bio et fiche 4		
	Faciliter la transmission des terres pour encourager l'installation de producteurs	O	Ajout dans le contexte de la fiche 4	Fiche action 4
	Mener une politique foncière de préservation des terres agricoles	O	A mettre en lien avec enjeux du PAT en construction et face à perte terres exploitables depuis quelques années (rapport Florent) / Ajout dans contexte fiche 4	Fiche action 4
	Mettre en place des incitations/aides financières fortes pour engager un changement de pratique agricole vers une agriculture plus résiliente (augmenter le budget de l'action)	O	Reformulé et inscrit dans le descriptif de l'action 1 de la fiche	Fiche n° 1
	Signaler aux porteurs de projets les aides financières existantes, via l'association française d'agroforesterie, pour la création de haie	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 11	Fiche n°11
	Mettre en place un groupe de travail sur la vie du sol	N déjà inscrit dans la fiche action		Fiche n° 1
	Afin de rendre plus impactant et systémique, les initiatives isolées des Incroyables Comestibles et du lycée horticole, il pourrait être prévu la création d'un jardin potager ou verger dans toutes les écoles et la plantation d'arbres fruitiers "indigènes", dans les espaces publics plutôt que d'ornement	O	Ajout dans la fiche 2	Fiche n° 2
	favoriser l'agriculture bio par l'accroissement de fermes bio fleurissantes qui exhortent les autres agriculteurs à faire de même Réfléchir aux fermes en fin de vie avec exploitant partant à la retraite ; Réfléchir aussi aux terrains agricoles appartenant aux mairies et collectivités : il y en a.	O en partie sur le point 2 de la proposition	Ajout dans le contexte de la fiche 4	Fiche n° 4

Valoriser durablement les ressources du territoire

		Développer la production et la distribution locales des produits agricoles Ramener sur notre territoire l'infrastructure des filières (collecte et transformation de lait, abattoirs, ...) Trouver un financement pour permettre à TerraVal'd et aux autres institutions du secteur de renforcer l'agriculture 'paysanne' de proximité	O en partie sur le point 3 de la proposition	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 1	Fiche n° 1
		Importance que soit encouragée, développée et aidée l'agriculture Bio Relocaliser l'alimentation en installant des agriculteurs bio sur des terrains communaux	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 1	Fiche n° 1
		Concernant la mise en place d'espace public pour la production de fruits et légumes, partir de la demande et du volontariat des habitants, en concertation avec les élus de la commune, et ne pas attendre les concertations et expériences des VDD. Les parcelles pouvant être cultivées seraient à choisir par les citoyens et les élus de la commune et pas seulement par les VDD. Un tel projet serait, bien sûr, de faire profiter de la culture des fruits et légumes, mais surtout de mettre en place un projet éducatif faisant réfléchir à la transition écologique, avec la volonté d'un apprentissage de gestion démocratique par les citoyens.	O	Ajout dans la fiche 2	Fiche n° 2
Ressource en eau	Tenant compte d'un possible manque d'eau à l'avenir, faire des choix en matière de consommation d'eau, de cultures peu consommatrices d'eau, de lutte contre l'érosion des sols	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 5	Fiche n° 5	
	Fiches 5,6 et 7 : mentionner le rôle essentiel des zones humides, bien que la Fiche N° 8 considère la préservation de ces zones comme un axe de bonne gestion des milieux	O	Reformulé dans le descriptif d'action de la fiche 6	Fiches n° 6	
	Pour assurer la réduction des pollutions chimiques par les particuliers, réaliser un guide sérieux des bons usages, distribué à la population	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 2	Fiche n° 2	
	Soutenir financièrement l'agriculture bio dans le périmètre large de zones de captage	O	Reformulé dans le descriptif d'action de la fiche 6	Fiche n° 6	
	Restaurer les rivières - garder ou rétablir le parcours naturel de nos rivières, restaurer les haies et la végétation naturelle de leurs rives. - permettre un accès festif, touristique et pédagogique à leurs abords. - créer des cheminements, des voies cyclables dans la continuité des voies déjà existantes	O en partie sur le point de restauration des haies	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 6	Fiche n° 6	
	Economiser la ressource en eau, en adaptant les cultures, en recueillant l'eau de pluie pour les jardins	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 5	Fiche n° 5	
Préservation des milieux naturels	Ajouter une action sur le développement d'isolants végétaux et d'ossatures bois pour le stockage du carbone dans les constructions neuves, (ou bien l'intégrer à la fiche 24)	N déjà inscrit dans la fiche action 24			
	Conjuguer l'action "nature en ville" avec une attention portée à la moindre artificialisation des sols à proximité des bâtis en pisé pour en réduire l'humidité, cause de pathologies du bâti souvent très présentes en centre-bourg Outre l'enherbement des zones immédiatement connexes aux bâtiments, des plantes moins proches peuvent permettre de réduire l'humidité du sol (si elles ne sont pas arrosées)	O	Ajout dans le contexte de la fiche 9	Fiche n° 9	
	Fiche 8 à 11 : nécessaire d'introduire la volonté concrète de préserver la Biodiversité en tous lieux. La gestion des milieux naturels doit tenir compte de tout le cortège du Vivant et elle en est essentiellement tributaire. Il faut afficher un objectif fort de lutte contre l'artificialisation des sols, lutter contre le mitage pavillonnaire et articuler cela avec les actions 54 à 57.	O en partie	Référence à la biodiversité dans le contexte de la fiche 9		
	Proscrire la pratique des coupes rases qui sont facteur d'érosion du sol	O	Facteur d'érosion du sol intégré dans la fiche 10	Fiche n° 10	
	Interdire le brûlage et l'écobuage générateurs de particules fines, à mettre en cohérence avec la fiche N°50 traitant de la qualité de l'air	Déjà dans la fiche 50	Ajout de la notion d'écobuage	Fiche n° 50	

Gestion /prévention / Collecte des déchets / Mutualisation des biens de consommation	Installer des composteurs collectifs dans les quartiers	O	Précision apportée dans le descriptif de l'action fiche 12	Fiche n° 12
	Créer une bricothèque (location ou prêts matériau de bricolage, jardinage)	N Pas comme une action en tant que tel car suppose de créer une fiche action spécifique pour une action à la portée limitée	Créer un lien entre un lieu de réemploi et un espace d'objets partagés. Mentionné dans la fiche 15	Fiche n° 15
	Développer des points de dépôt pour le recyclage des produits électroniques	N Suppose une analyse préalable coûts - bénéfices de l'action pour mesurer sa faisabilité		
	Encourager la création de Repair Café (mise à disposition d'espace, communication..)	O	Intégré au descriptif de l'action de la fiche 15	Fiche n° 15
	Réduire la place de la publicité dans l'espace public	N Mesure à intégrer dans un PLUI		
	Développer des points de dépôt retrait d'objet (objethèque)	N Suppose de créer une fiche action spécifique pour une action à la portée limitée	Créer un lien entre un lieu de réemploi et un espace d'objets partagés. Mentionné dans la fiche 15	Fiche n° 15
	Ajouter une mention au re-emploi de la terre de construction neuve en pisé dans la fiche action 15	N quelle logistique pour une application concrète ?		Fiche n° 15
	Dans la fiche action 15, dans la rubrique "lien avec autres actions du dispositif" ajouter fiche action 34 et fiche action 35	O	Intégré dans la fiche 15	Fiche n° 15
	Afin de préserver la qualité et la nature de nos sols, il semble nécessaire d'avoir une réglementation rigoureuse la valorisation des biodéchets. Il est précisé que ces bio déchets seront placés dans des unités de stockage: concrètement, il faut préciser où et comment les bio déchets vont être stockés, en quelle quantité, combien de temps.	N risque d'un effet contre-productif pour une part minimale		
	Réduction des emballages : L'action serait à mener auprès des industries de l'alimentation (principe de prévention à la source) plus qu'auprès des commerçants, car l'utilisation massive d'emballages plastiques et composites est la conséquence de l'industrialisation et du développement du « prêt à consommer ».	N quel ressort de la collectivité pour agir?		
Dans les déchetteries, installer un container spécial / un espace permettant aux déposants de laisser les objets en assez bon état récupérables par tous ceux qui le veulent.	O	Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 15	Fiche n° 15	
Tourisme eco-responsable	Faire découvrir le territoire de manière originale	N trop imprécis		
	Développer un volet culturel du tourisme autour des bâtiments en terre crue (dans les villages des VDD, plus du tiers du bâti en pisé ; avec le double avantage de promouvoir a l'exterieur ce mode de construction "eco-compatible", et de mettre en valeur le territoire en renforçant sa visibilité	O	Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 18	Fiche n° 18
	Intégrer le développement du tourisme local à destination des populations du territoire. Le développement du chemin de St Martin de Tours qui traverse les VDD est une opportunité à saisir dans le cadre spécifique du PCAET, notamment parce qu'il est associé au tracé d'une « Bande verte et citoyenne » de 10 km de part et d'autre du chemin, visant à valoriser les initiatives en matière de développement durable dans cette bande. De la même façon, une voie verte dédiée aux modes doux pourrait être tracée en connexion avec les sites d'intérêt et la Via Rhôna. Allouer un budget à cette action	O	Intégré dans le descriptif de la fiche 18	
	La promotion du tourisme local et écoresponsable devrait intégrer une action de "partenariat" avec les territoires montagneux qui induisent un trafic conséquent sur l'autoroute, cause importante des émissions sur le territoire	N comment établir concrètement les destinations du trafic autoroutier?		

	Proposer des aides financières à la cohabitation intergénérationnelle	N Ce sujet a éventuellement sa place dans un PLH et est davantage du ressort des communes		
	Favoriser l'installation d'équipements mutualisés dans les immeubles et quartiers (électroménager, outils de jardinage, de bricolage) - Initiatives des communes	N La mutualisation des objets et équipement est évoqué en fiche 15		

Habitat /
Consommation
énergétique des
bâtiments /
Accompagnemen
t des artisans

Encourager la massification de la rénovation énergétique de l'habitat, notamment par un diagnostic général de l'usage du logement pour identifier les sources d'économie d'énergie	N Déjà pris en compte dans le plan d'action		
Occuper les bâtiments publics pendant les heures creuses (identifier les potentiels d'utilisation des bâtiments) Questionner l'usage de ces bâtiments et engager une politique visant à assurer l'utilisation quasi à 100% du temps des bâtiments publics en mixant les usages publics/privés sur la base de la chronotopie, avec en parallèle, une étude, avec ateliers de sensibilisation sur la sobriété conviviale par exemple, sur les besoins de la population et le niveau d'équipements	N C'est une idée qui peut être analysée dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET		
Encourager le développement de l'habitat partagé, contenant des espaces de vie collectives et des espaces de vie privée (aide au foncier des collectivités par l'acquisition d'un terrain à un prix inférieur, mise à disposition du foncier dans une opération d'aménagement, participation aux sociétés d'habitat participatif...)	N Ce sujet a éventuellement sa place dans un PLH et est davantage du ressort des communes		
Mettre en place des sanctions pour faire respecter les extinctions nocturnes auprès des communes et veiller à ce que ces dernières appliquent la loi sur les interdictions d'éclairage nocturnes des commerces et secteurs tertiaires et industriels	N Mettre l'accent sur l'information, l'incitation, la sensibilisation		
Ajouter un 2e item sur le développement du réemploi du pisé pour construire dans la fiche 25. Il est souvent possible de reconstruire sur place en terre, mais il peut aussi s'agir de mettre en contact une entreprise demolissant avec une autre construisant ailleurs.	O	Intégré dans le contexte de la fiche 25 : "Outre la gestion et le recyclage des déchets, le réemploi du pisé constitue une source complémentaire de prévention des déchets en ouvrant la voie de la construction en terre à partir de la déconstruction."	Fiche n° 25
Mettre en place une formation type chantier école et favoriser l'installation sur le territoire de nouveaux artisans, spécialisés dans le domaine grâce à leur formation initiale ou continue, voire de fournir des aides pour la création d'une entreprise (production de pisé préfabriqué par exemple, comme par cette entreprise : http://www.construction-pise.fr/Chelieu-isere).	O	Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 23 : "dans le cadre du Plan Pisé, organiser des formations à destination des artisans (ex: formation type chantier-école), ou des soutiens à la formation et des événements autour de la qualification des professionnels"	Fiche n° 23
Redonner une bonne image du pisé en démontrant que les a priori ne sont pas fondés grâce à la communication la communauté de communes, et les communes elles-mêmes, disposent de puissants leviers législatifs (PLUi, permis de construire, ...) et financiers, permettant non de simplement attendre que les particuliers veuillent bien s'y mettre ("valorisation des réalisations"), mais de les diriger activement dans cette voie, par un mélange d'incitations concrètes, de contraintes, et de preuves par l'exemple (cf lotissement en pisé/paille/bois de St-Antoine-l'Abbaye Certains freins aux niveaux supérieurs (code de l'urbanisme par exemple) pourraient être retravaillés (aussi pour pouvoir prendre en compte les spécificités du bâti en terre dans la gestion de l'urbanisme) si l'intercommunalité intervient en tant qu'acteur politique, de concert avec les autres intercommunalités concernées (Rhône-Alpes-Auvergne compte 2 millions de constructions en pisé, entre 5 et 10 millions de personnes habitent un bâti en terre crue en France : ce sont des arguments de poids).	O en partie Les autres remarques pouvant faire l'objet d'une analyse pour être intégrées dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET	Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 23 : "Redonner une bonne image du pisé auprès des professionnels mais aussi des élus et des habitants grâce à la communication"	Fiche n° 23
Ajouter une action : la préservation du bâti existant par la gestion de la voirie (enherber le plus de surface possible, ne pas rehausser les routes, prévoir des drains lorsque nécessaire, ne pas bitumer / bétonner près d'un mur en pisé, conserver les fossés, etc...), par la gestion des constructions et modifications de terrain à proximité du bâti en pisé (proportion maximale de surface "artificialisable", contrôle des terrassements, limitation des clôtures / murets internes ou séparatifs, gestion du cheminement de l'eau aux différentes échelles, etc...), par la formation des habitants et artisans aux bonnes pratiques, etc...	N Mesure à intégrer au PLUI		
Fiche action N° 24 : Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés également auprès des particuliers et des vendeurs de matériaux	O	Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 23 : "- Promotion des matériaux biosourcés auprès des particuliers pour susciter l'offre et favoriser le marché"	Fiche n° 23
Fiche action N°29 : Les collectivités locales doivent toutes aller vers l'extinction de l'éclairage public selon des horaires étudiés et programmés comme cela est déjà pratiqué sans problème dans certaines communes pour l'instauration d'une trame noire. Equiper les éclairages publics de détecteurs de présence pour avoir la possibilité de les éteindre la nuit Rappeler aux entreprises qu'une loi impose l'extinction de leurs lumières de 1h à 7h.	O en partie	Intégré dans le contexte de la fiche 29 : "Certaines communes ont instauré une trame noire, en pratiquant l'extinction de l'éclairage public selon des horaires étudiés et programmés, sans que cela ne pose de problème."	Fiche n° 29

Transition écologique des entreprises	Faire des collectivités des exemples en termes d'économie d'énergie, d'utilisation de matériaux nobles et recyclés	N C'est un objectif déjà affiché dans différentes fiches actions		
	Supprimer la fiche n° 34 jugée inutile	N la création d'un réseau d'acteurs constitue un élément essentiel et entraîne des effets positifs		
	la macro-action la plus impactante et structurante sur cet enjeu est de favoriser la relocalisation de production de biens de consommation pour les besoins de la population immédiate, à l'inverse des tendances majoritaires actuelles de favoriser des activités d'export.	O	Ajouté en préambule de la fiche action 35: "En préambule, il convient de rappeler l'enjeu structurant tant à l'échelle nationale que territoriale, que représente la relocalisation de production de biens de consommation pour les besoins de la population immédiate, à l'inverse des tendances majoritaires actuelles de favoriser des activités d'export.	Fiche n° 35
	Mettre en place une plateforme d'autopartage, à un tarif accessible Avec un maillage du territoire suffisant pour qu'il ait une voiture disponible à des distances régulières, utilisant des voitures légères, peu polluantes En mettant en place un vrai programme de promotion auprès des habitants les budgets consacrés à la voirie pourraient alimenter ce dispositif	O sur le principe. l'autopartage est une des solutions à envisager et donc à intégrer à la réflexion avec la Région pour diversifier le panel des modes de déplacement	Intégré dans les enjeux de la fiche 37, qui constitue le chapeau de la politique mobilité à mettre en place. "Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, de l'intermodalité, du non déplacement, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...."	fiche n°37
	Développer des tiers-lieux Mise à disposition d'un espace comprenant les éléments bureautiques habituels (Serveur, réseau, poste de travail, imprimante/photocopieur, accès internet)	N déjà prévu par fiche 40		
	Inciter la pratique du vélo par l'indemnisation kilométrique vélo à travers les PDIE, Plan de déplacement des établissements scolaires	O	Reformulé dans le descriptif de l'action de la fiche 41: "5/ Communication auprès des employeurs du territoire pour mettre en place le forfait mobilités durables versé aux salariés qui utilisent un moyen de transport durable pour leurs trajets professionnels."	Fiche n° 41
	Développer le fret ferroviaire	N Compétence du ressort de la Région et de d'Etat.		
	Mettre davantage l'accent sur la pratique du vélo, en mettant en place les infrastructures et les services associés : pistes cyclables sécurisées, garages cycles (range vélo, gonfleur en libre service, casiers pour casques ...), installer des vélos en libre-service Aménager un réseau dense de pistes cyclables, séparées de la route et interconnectées avec des axes de covoiturage. Entre autres de Belmont à La Tour du Pin créer une piste cyclable que les milliers d'habitants de la vallée de L'Hien pourraient rejoindre	O	Répond à politique d'aménagement du territoire prévue et à venir (projet porté par service voiries Pascal RUECH avec déjà des pistes cyclables identifiées et en cours de réalisation).	Fiche n° 41
	Renforcer l'offre de transports en commun (bus, train)	O Enjeu à intégrer dans le partenariat avec la Région, relevant de la délégation de compétence mobilité	Intégré dans les enjeux de la fiche 37, qui constitue le chapeau de la politique mobilité à mettre en place. "Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, de l'intermodalité, du non déplacement, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...."	Fiche n° 37
Réduire la vitesse maximale sur route pour une meilleure qualité de l'air, une réduction de consommation, plus de sécurité	N Risque d'une décision d'intention, ne relevant pas de la compétence de l'intercommunalité			

Contribuer à l'autonomie énergétique

Mobilité

Encourager l'éco-conduite par des campagnes de sensibilisation	O	"Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, de l'intermodalité, du non déplacement, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...."	Fiche n° 37
Réduire la circulation automobile et transport routier Développement des transports collectifs et partagés entre communes rurales et bourgs (La Tour du Pin, Les Abrets, PdBeauvoisin...) Pénaliser la circulation automobile dans et autour des bourgs et villages (voiture et camions) et privilégier les mobilités douce Interdire la traversée du territoire des poids-lourds en transit (exemple de la D73 utilisée entre l'A48 et l'43) Encourager l'arrivée sur le territoire de fret sur rail (St André le Gaz...)	N Déjà pris en compte dans les propositions précédentes Pour tout ce qui concerne la circulation dans les bourgs et villages, peut faire l'objet d'une analyse pour être intégrées dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET		
Avoir des mesures de la qualité de l'air dans les villages et hameau	O	Intégré dans la fiche 50: " Diffuser l'information d'Atmo AURA via les médias de la collectivités et les communes (panneaux d'information) et inciter les communes à s'abonner au bulletin "qualité de l'air"	Fiche n° 50
Améliorer la pratique du vélo dans les petites villes où ils existent très peu d'aménagement : stationnement de vélo, circulation protégée au sein des villes avec des circuits desservant les zones de service et entre les villes avec des itinéraires réfléchis, cartographiés... comme les circuits piétons pour les randonneurs.	O		
Créer une interopérabilité des titres de transport pour faciliter les trajets multimodaux et multiterritoires	O	Intégré aux enjeux de la fiche 37 : "Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, de l'intermodalité et de l'interopérabilité des titres de transport, du non déplacement, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...."	Fiche n° 37
Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux: Chaque commune , citoyens et élus , pourrait réfléchir à un lieu pour créer un tiers-lieu, et favoriser ainsi, entre autres, les échanges entre ceux qui font du télé-travail chez eux et souffrent de ne pouvoir échanger. Il faut absolument créer des liens humains et ne pas faire des dizaines de kilomètres pour cela. C'est à l'échelle du village, de la commune, qu'il faut créer un tiers-lieu.	O	Intégré dans la fiche 40 : "2/ En collaboration avec les communes, identification de locaux pouvant abriter un tiers-lieu sur leurs territoires et définition des usages"	Fiche n° 40
Confier à des organismes tels que Osez le Vélo ou Repair'café l'installation de kits de motorisation électrique sur un vélo déjà existant	O	Intégré dans le contexte de la fiche 38 : La création d'un atelier vélo associatif permettrait d'améliorer la sécurité des utilisateurs, de contribuer à remettre en service les vélos pour un coût moindre, parfois de prévoir un équipement de motorisation électrique et de promouvoir son utilisation tout en dynamisant le centre-bourg d'implantation.	Fiche n° 38
créer un réseau de « Transport à la Demande » sous forme d'un « Transport accompagné » (exemple à Bourgoin http://www.domavie.fr/page5transpor.html) qui s'adresserait plutôt à des personnes, âgées, dépendantes, ou sans permis de conduire. Un taxi pourrait être mandaté par la collectivité pour remplir ce rôle ? Un agent municipal ?	O	Intégré aux enjeux de la fiche 37 : "Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, du transport à la demande, notamment à l'attention des personnes dépendantes, de l'intermodalité et de l'interopérabilité des titres de transport, du non déplacement, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...."	
Mise en place de dessertes minibus, autobus, covoiturage, pour se rendre chez un médecin, au marché, au musée, au cinéma, au concert afin de diminuer le nombre de véhicules sur les routes	N Déjà intégré à travers les précédents commentaires		

<p>Développer le transport ferroviaire dans l'Est Lyonnais par la décongestion des lignes, le maintien et le renforcement du service TER entre Chambéry et Lyon et le prolongement de la navette Grenoble Rives jusqu'à St André le Gaz, la mise en accessibilité de la gare de Pont de Beauvoisin, évolution du statut de la gare de St André le Gaz en pôle d'échange multimodal</p> <p>poursuivre l'accessibilité de la gare de la Tour du Pin</p> <p>Favoriser l'accès à tous les modes de transport et organiser l'intermodalité pour limiter l'usage de la voiture individuelle pour se rendre en gare : encourager le covoiturage, la formule " voiture à partager", service de transport bus en début et fin de journée, aménager des itinéraires cyclo-balisés dans un rayon de 5 à 10 km autour des gares, travailler à l'élaboration d'une plateforme élargie d'information sur les mobilités en concertation avec la CAPI, l'Avant pays savoyard, le Pays Voironnais.</p> <p>Améliorer l'accueil en gare pour la sécurisation des piétons accédant aux voies, la prise en compte des besoins des cyclistes ...</p> <p>Maintenir ouvert un lieu d'accueil et d'information en gare de La Tour du Pin et travailler avec la SNCF et la Région afin de réouvrir à termes un guichet dans les gares de Saint-André-le-Gaz et de Pont de Beauvoisin</p> <p>Proposer des points relais d'information dans chacun(e) des 36 communes du territoire pour renseigner tous les publics sur les modes de déplacement à disposition, alternatifs à la voiture individuelle et où il soit possible d'acheter son titre de transport.</p> <p>Renforcer le positionnement de la gare de la Tour du Pin par la transformation et la redynamisation du quartier de la gare</p> <p>relocaliser ou créer des guichets à vocations multiples évitant les déplacements (CAF, SS, IMPÔTS, PÔLE EMPLOI..)</p>	<p>N</p> <p>Le transport ferroviaire n'a pas fait l'objet d'une fiche car ne relève pas de la compétence de la collectivité. Néanmoins, tous ces enjeux, importants pour la mobilité du territoire ont bien été identifiés et feront l'objet d'une analyse et d'une possible intégration dans le partenariat avec la Région</p> <p>O</p>	<p>Intégré aux enjeux de la fiche 37 : Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, du transport à la demande, notamment à l'attention des personnes dépendantes, de l'intermodalité et de l'interopérabilité des titres de transport, du non déplacement par le rassemblement des services, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite...</p>	<p>Fiche n°37</p>
<p>Exposer plus tôt et en toute transparence aux autorités et au public tout projet de méthanisation pour instaurer la confiance avec la population</p> <p>plus de concertation, une prise en compte de nos avis et l'assurance qu'une étude environnementale complète a été réalisée</p> <p>Mettre en place un règlement plus strict qui inscrit des emplacements clairement définis et veille à réduire au maximum les nuisances possibles</p> <p>Des contrôles efficaces par des organismes indépendants (et pas que des auto-contrôles dont on ne connaît que trop leur dérive) , sur les rejets atmosphériques (torchère, agent pathogènes, rejet de méthane etc...) les digestats leur qualité, et l'appauvrissement des sols ...</p>	<p>O en partie</p>	<p>Intégré dans le descriptif de l'action de la fiche 48 : "Accompagner l'émergence et le développement des nouveaux projets : mobiliser les acteurs à l'échelle de territoires de projets et les accompagner en phase d'étude et de développement, organiser le plus en amont possible, des réunions et toute autre forme d'information auprès des habitants pour expliquer le projet et instaurer la confiance"</p>	<p>Fiche n° 48</p>
<p>Mettre en adéquation la capacité d'installation de méthaniseur et les intrants possibles, ce qui participe de la pérennité de fonctionnement à moyen et long terme</p>	<p>O</p>	<p>Intégré dans le point 1 du descriptif de l'action de la fiche 48 : En fonction du besoin : réaliser une étude territoriale permettant d'objectiver les ressources disponibles, en tenant compte des projets existants, des potentiels, et des solutions de mise en oeuvre (adaptation du réseau si injection, par ex, etc...) et en maintenant les objectifs de réduction des déchets dans les différents secteurs (industriel, particulier, agricole,...). Il s'agit de réunir les principaux éléments du territoire pour établir collégialement des priorités et un échéancier des actions à conduire pour accompagner le développement de la filière et s'assurer de la pérennité de fonctionnement à moyen et long terme.</p>	<p>Fiche n° 48</p>
<p>Valoriser l'énergie produite par un méthaniseur sur le lieu de production ou sur la commune d'implantation</p>	<p>N</p> <p>Restriction voire condamnation des autres solutions de valorisation du biogaz</p>		
<p>Garantir une agriculture qui reste alimentaire</p> <p>Garantir une répartition équitable des terres</p>	<p>O</p>	<p>Ajout dans les points de vigilance de la fiche 48 : "Vigilance à avoir sur les cultures mises en intrants (concurrence avec d'autres destinations dont l'alimentation) : respect de la réglementation"</p>	<p>Fiche n° 48</p>

Energies renouvelables	<p>Mettre en place des garde-fou pour éviter l'implantation d'un méthaniseur (considéré comme bâtiment agricole) près d'un site patrimonial remarquable ou dans un site paysager préservé</p> <p>Les unités de méthanisation sont considérées comme des bâtiments agricoles donc souvent implantées dans des zones rurales préservées, parfois éloignées de toutes infrastructures.</p> <p>Nous devons préserver nos territoires ruraux et améliorer leur attractivité en valorisant les sites naturels, les paysages non modifiés, la biodiversité, les sentiers de randonnées... L'implantation des usines de méthanisation doit absolument se faire sur des zones déjà artificialisées et équipées.</p> <p>Le PCAET prévoit aussi que «l'implantation des unités devra se faire sur des zones artificialisées ou polluées ou dégradées pour ne pas artificialiser des zones supplémentaires et une attention particulière devra être portée à l'implantation des installations pour s'assurer de l'absence d'incidences négatives sur des zones protégées et la trame bleue». Veiller à ce que cela soit rigoureusement appliqué sur ces zones ou que ces unités de méthanisation seront situées près des fermes pour permettre la consommation sur place d'énergie (Cogénération) et la minimisation des transports et infrastructure à mettre en place.</p>	O	<p>Ajout dans le point de vigilance de la fiche 48 : "- L'implantation des unités de méthanisation devra se faire à proximité des exploitations ou bien sur des zones déjà artificialisées ou polluées ou dégradées afin de ne pas artificialiser de zones supplémentaires et des sites patrimoniaux et paysagers préservés. Une attention particulière devra être portée à l'implantation des installations pour s'assurer de l'absence d'incidences négatives sur les zones protégées (réseau Natura 2000,...) et la trame bleue."</p>	Fiche n° 48
	<p>Les contrôles doivent-être rigoureusement encadrés pour éviter tous risques de pollution des sols et de l'eau, notamment avec l'évolution de la méthanisation vers les biodéchets (origine ?) Etude d'impact et de dangers en amont d'un projet.</p>	N Du ressort du respect réglementaire		
	<p>Favoriser l'implantation de petites unités dans les fermes (consommation de l'énergie sur place, tracteurs au biométhane) ou à proximité des réseaux de gaz, d'électricité, pour valoriser le biogaz au maximum avec une consommation locale (chauffage lieu public, école, piscine...). Sans être opposé à la méthanisation, il faut que chaque projet soit transparent, avec un protocole rigoureux et des contrôles suffisants au vue des risques sanitaires encourus et des conséquences sur la biodiversité encore mal-évaluées.</p> <p>Installer les unités de méthanisation à proximité des fermes ou des plate-formes communales de déchets vert pour limiter les transports</p>	O	<p>Ajout dans le point de vigilance de la fiche 48 : '- cf commentaire précédent '- Vigilance à porter sur les distances à parcourir par les convois agricoles afin de limiter les nuisances aux riverains et garantir un bilan carbone positif</p>	Fiche n° 48
	<p>imposer dans le PLUI qu'une partie des toitures des constructions neuves soit orientées correctement afin d'accueillir des panneaux solaires.</p>	N Mesure à intégrer au PLUI et cohérence PCAET et PLUI inscrit dans la fiche 58		
	<p>Instaurer une politique concertée de production locale de l'énergie : utilisation des toits des bâtiments publics (écoles, gymnase, etc..) pour le photovoltaïque</p>	N Déjà intégré dans les fiches 47 et 49		

Qualité de l'air	<p>Interdire les manifestations ponctuelles très polluantes (défilé de vieux tracteurs, courses de stock car, courses de côtes en voiture, ball-trap, feux d'artifice, baptêmes de l'air</p>	N Doit passer par la conscientisation et non par la prescription		
	<p>Pollution par la circulation : limiter la circulation des poids lourds à la desserte locale, ponctuelle, à des tranches horaires précises (Informations aux véhicules concernés au niveau de chaque embranchement, sur les autoroutes et grands axes routiers, arrêté préfectoral?)</p>	N En lien avec les enjeux de mobilité. peut faire l'objet d'une analyse pour être intégrées dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET		
	<p>Pollution par les particules des feux : conseiller les utilisateurs de cheminée, de poêle à bois sur l'usage de bonnes pratiques : bois sec, foyers fermés. aider, inciter à l'achat d'insert/de poêle de génération récente, à combustion complète ou s'en approchant. interdire, et faire respecter la loi sur l'interdiction des feux de broussailles à l'air libre</p>	N Déjà prévu dans les fiches 50 et 51		

Anticiper les risques liés au changement climatique	Adaptation aux changements climatiques et événements extrêmes	Créer une fiche dédiée au calcul de l'empreinte carbone, à l'image de myCo2emission.com de carbone 4 qui propose le calcul de son empreinte carbone et fait une proposition de monnaie climatique	N Proposition à intégrer dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET		
		Mentionner dans la fiche 55 l'utilisation de la végétation : les plantes permettent de réguler l'humidité du sol (pompage d'eau en période humide, ombre et couverture végétale limitant l'assèchement en période ensoleillée) et la température (couverture herbeuse limitant les déperditions et feuillages caducs laissant passer la lumière solaire en hiver, ombre et évapo-transpiration abaissant la température en période caniculaire). Mentionner la construction neuve en terre crue (dans "Objectifs de l'action"), puisque c'est le matériau qui a les meilleures caractéristiques hygrothermiques : la climatisation est inutile dans un bâtiment en pisé bien géré	Déjà inscrit dans la fiche 55 mais remplacement du terme "vert" par végétalisation	Remplacement du mot "vert" par "végétalisation" : Privilégier la nature en ville : végétalisation et milieux humides, sols perméables, toitures et murs végétalisés, ...	Fiche n° 55
		En zone semi-rurale, re-crée des fossés aux endroits où l'évacuation des eaux pluviales n'est pas (ou n'est plus) gérée.	O	Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 54: "3/ Favoriser les techniques de gestion des EP alternatives au "tout réseau" dans les projets de voiries et l'aménagement des zones économiques - nécessité d'une vision transversale entre les services, mais aussi en zone semi-rurale en créant des noues ou des fossés"	Fiche n° 54
		Fiche n° 57 : Faire déboucher la réflexion sur une action de prescriptions qui donnera une amélioration des dispositifs d'assistance - prévention existants.	N Maintenir le volontariat et la collaboration pour une meilleure acceptation et donc application		
		L'espace public est trop minéral et accroît les effets des canicules - recréer des haies, des bosquets, des îlots de fraîcheur même là où existe déjà une grille défensive, ou un mur, pour héberger les oiseaux, des petits animaux, pour apporter de l'ombrage, pour atténuer l'impression de chaleur, pour rafraîchir l'air ambiant, pour montrer aux enfants, pour attirer le public. - créer, entretenir des espaces de repos à l'ombre, à la fraîcheur, avec des sièges, partout où c'est possible pour permettre le repos, la rencontre, le partage. - créer un poste de jardinier pour la veille et l'aide à l'entretien des haies, arbres, arbustes et espaces naturels au niveau de la communauté de communes des VDD.	N Déjà inscrit dans les fiches 9 et 55		

	Aménagement du territoire	généraliser un (a)ménagement avec Zéro artificialisation des sols, construire plutôt sur des friches et en hauteur, recenser et réquisitionner les logements vides, mettre des dalles perméables ou du stabilisé au lieu de goudronner, (sur)taxer les piscines individuelles et terrasses dallées, regrouper les garages en bordure de rue, accès courts	N Certaines propositions concernent directement le PLUI et le PLH D'autres déjà inscrites (perméabilisation)		
	RSE des VDD	Intégrer à l'axe opérationnel 13 une action transverse au niveau de la gouvernance : la mise en place d'une grille de lecture « PCAET compatible » destinée à éclairer les décisions de la CCVDD. L'indicateur de suivi étant le pourcentage de délibérations favorables prises. Le critère de réussite étant le taux de compatibilité >75% selon la grille adoptée. Ex : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/site/s/default/files/2021/01/201221_texte_presentation_grille_plateforme_.pdf	N Proposition à intégrer dans le cadre d'une prochaine révision du PCAET		
		Instaurer un Budget participatif annuel, celui-ci venant en complément de l'enveloppe votée pour l'ensemble du plan d'actions et destiné à venir en soutien des actions considérées par les citoyens comme prioritaires ou décisives en matière d'impact.	N Instaurer dans un 1er temps cette dynamique à l'échelle communale, plus proche du citoyen		
		Organiser l'animation d'un atelier Fresque du climat suivi d'un atelier Inventons nos vies bas carbone à destination des citoyens, des élus et des agents de la CCVDD. Ces ateliers ont pour but la prise de conscience de l'importance de ces enjeux et permettent de comprendre concrètement et quantitativement, où sont les efforts à fournir pour rester en dessous d'une augmentation des températures de +2°C. Cette action peut avoir un effet sur l'engagement citoyen et renforcer la dynamique du PCAET	N Proposition trop précise pour être formalisée dans le PCAET mais garder l'idée à l'esprit		

<p>Animer la transition écologique et énergétique sur le territoire</p>	<p>Information / Sensibilisation / Animation</p>	<p>Créer une publication périodique (mensuel, bimensuel) spécifique très identifiable, dédiée à la transition sur les VDD, ce qui permettrait de communiquer sur le PCAET, donner de la visibilité aux acteurs et aux initiatives, éduquer au changement, rendre le changement désirable</p>	<p>N Proposition trop précise pour être formalisée dans le PCAET mais actuellement à l'étude pour prendre forme</p>		
		<p>Action 59 : préciser l'instance et les modes de participation du public</p> <p>Mettre en place un dispositif de participation et d'expression des citoyens au suivi des actions</p>	<p>O</p>	<p>Ajout dans le descriptif de l'action de la fiche 59 : "Organiser un rendez-vous annuel de bilan sur l'avancement des actions sur l'année écoulée (occasion pour les partenaires institutionnels de se rencontrer et d'échanger sur la démarche) puis communiquer pour informer les citoyens et les acteurs du territoire"</p>	<p>Fiche n° 59</p>
		<p>Demander aux élus locaux, aux entreprises, aux écoles, aux associations, ... de prendre au sérieux les études qui montrent le danger imminent de collapse (biodiversité, GIEC, pétrole, réfugiés...), leur demander d'imaginer un autre avenir pour leur commune/ville, obtenir leur collaboration sur une approche intégrée</p> <p>Investir massivement dans la consultation face-à-face et réelle, ateliers de planification locale, relance des activités d'entraide, soutien aux porteurs de projets collaboratifs...</p> <p>Faire intervenir des animateurs experts pour sensibiliser sur la notion de sobriété énergétique (outil: empreinte écologique de notre territoire et 'jour du dépassement')</p>	<p>O</p>	<p>Intégré dans le conxte de l'action de la fiche 67: "La sensibilisation par la simple transmission d'informations sur la crise à prévenir, souvent alarmantes et culpabilisantes, n'a plus d'impact. Il faut retrouver une culture locale de confiance et de colopération, changer l'état d'esprit, imaginer un autre avenir pour le territoire, sensibiliser sur la notion de sobriété énergétique. Ainsi, cette action prévoit une réflexion pour construire une campagne diffusant des messages faciles à intégrer, positifs et proposant des solutions en perspective. Plusieurs supports (médiias, événements, ...) devront être déployés et mobiliseront tous les partenaires possibles."</p>	<p>Fiche n° 67</p>
		<p>Rendre responsables et autonomes les communes et les quartiers :</p> <p>Sensibilisation des élus sur la centralité du PCAET et de la crise 'climatique' pour toute prise de décision en urbanisme</p> <p>Soutien à la création de commerces et de lieux de production soutenus par les habitants (p.ex: épicerie locale SCOP...) pour ramener les services de proximité et raccourcir les circuits d'alimentation</p> <p>Ramener aux villages les services de l'état et sociaux (France Services)</p> <p>Mise en place de circuits locaux d'échange de biens et de services</p>		<p>Ajout ddans le contexte de la fiche 64 de l'importance pour les élus de s'imprégner des enjeux du PCAET</p>	
		<p>Action n°64 : Remplacer la simple charte par un contat d'engagement des communes</p>	<p>N Volonté de maintenir un état d'esprit volontaire et collaboratif pour favoriser l'appropriation et l'application</p>		

SYNTHESE DES REMARQUES

nombreuses statistiques nationales ou régionales qui ne reflètent pas forcément la réalité locale, et rend difficile l'identification des pistes d'actions et/ou l'appréciation de leur pertinence.

diagnostic des équipements tertiaires publics et privés non cohérent avec la réalité actuelle car mention d'une absence sur le territoire de collèges et de supermarchés

déséquilibre entre les potentiels de réduction de la consommation, et de maîtrise de l'énergie (moins de 10 pages), et les potentiels techniques de production d'énergies renouvelables (plus de 40 pages) qui peut nuire au questionnement et à l'acculturation des acteurs sur les potentiels de réduction des consommations.

La construction neuve en pis'e (ou terre crue en general) a entre autres les interets suivants pour le PCAET :

- utilisation de ressources locales (terre, fibres vegetales) => reduction du transport de materiaux => diminution des emissions de GES, de l'entretien des voiries, amelioration de la qualite de l'air, reduction du bruit et du derangement de la faune, etc..., sur le territoire des VDD mais aussi les autres territoires / pays travers'es par ces marchandises.

- utilisation de materiaux non transform'es (la terre est mise en oeuvre telle quelle, sans chauffage) => reduction des emissions de GES et de la consommation d'energie, et reduction du volume de dechets en fin de vie.

- utilisation d'isolants vegetaux (locaux) et eventuellement d'ossature bois => stockage de carbone dans la structure meme des batiments

Par ailleurs, la terre crue est recyclable a l'infini ; une maison en pis'e est donc une maison recyclable.

Les isolants vegetaux sont beaucoup plus facilement valorisables,

et la terre crue est reutilisable telle quelle, y compris sur place :

notre territoire dispose donc d'un fort levier de reduction de la

production de dechets, d'une part en promouvant la reutilisation du pis'e

Le PCAET prévoit de valoriser les bio déchets en compostage et méthanisation. L'origine des bio déchets est-elle garantie? En effet, si les bio déchets proviennent de l'industrie alimentaire, certains composants peuvent être importés de pays non soumis aux mêmes normes qu'en France

Pour la construction neuve en pisé (et meme la rehabilitation), 2 points de blocage : 1) manque d'artisans qualifiés par rapport a la demande, (la "reconversion"

des artisans classiques n'est pas évidente ("faire monter en competence les acteurs / entreprises")

Fiche action N°21 : la question du financement n'est pas traitée, or elle est décisive. Il faudrait faire référence au budget de la CCVD et prévoir des fonds pour des aides directes.

Déséquilibre de budget entre la fiche 1 sur la transition agricole (5000 €) et la fiche 34 sur l'animation d'un réseau pour la RSE des entreprises dont le coût est consacré aux formations managériales jugées peu efficaces, voire inutiles (79 000 €)

les objectifs du PCAET sur la politique cyclable sont bien trop faibles sur ce point sans ambitions ou actions concrètement explicitées (création de x km de nouveaux itinéraires cyclables sécurisés, actions de sécurisation pour les points d'interconnexions entre itinéraires cyclables et réseau routier, création de x nouvelles zones de stationnement pour vélos sécurisés...)

Depuis plusieurs dizaines d'années une augmentation de la circulation des poids lourds dans la vallée de la Bourbre. L'impact de ce trafic sur la qualité de l'air et la qualité de vie des riverains est important. Les traversées de village et de hameaux produisent des nuisances.

Donner une prime pour "l'achat d'un vélo électrique" montre d'une façon irréfutable un manque de réflexion: Quid des vélos "à énergie musculaire", de 2 choses l'une: soit ils sont ringards, soit et plus précisément ils ne sont pas orientés dans le business actuel.

Vérifier le chiffre des 80% des émissions de CO2 avec le GNV par rapport au diesel dans la fiche n°43

Le PCAET n'évoque pratiquement pas le mode de transport public ferroviaire alors que nous sommes concernés par les 3 lignes SNCF n°1, 54 & 62 et que le territoire dispose de 6 gares.

Méthanisation = Risque d'accaparement des terres agricoles au profit de la production d'énergie, augmentation du prix des fourrages et des terres, monoculture de maïs pour plus de rendement.

Ce type d'installation favorise les grosses exploitations agricoles, risque d'un retour à une agriculture industrielle et une dépendance des agriculteurs face aux entreprises gazières.

le développement de la méthanisation n'ira-t-il pas à l'encontre du développement des autres exploitations moyennes par la spéculation, voir la flambée du coût du foncier ou de certaines matières premières

L'ambition de développement des énergies renouvelables ne semble pas avoir été retranscrite dans les autres documents cadre de l'aménagement territorial, à savoir les PLUI notamment, qui ne font aucune prescription sur l'intérêt des réseaux dans les ZAE, ZAC ou OAP

Manque: Comment faire face à un accident nucléaire. Prendre en compte les émissions nucléaires et le réchauffement des rivières

Abandonner le néfaste projet de l'extension de la zone industrielle du PLU de PRESSINS, dans le nouveau PLUI en cours d'élaboration. Cette extension prévoit la destruction des terres agricoles stratégiques, en corridor ZNIEFF2 à côté d'une ZNIEFF1 et d'une zone naturelle à enjeux environnementaux.

L'action 62 Intégrer des critères de DD dans les achats et les marchés publics de la CCVDD est primordiale. Il est à craindre qu'elle ne soit cependant pas menée à la hauteur des objectifs, faute d'une intégration suffisante de la valorisation des coûts évités

Ne pas oublier de faire évoluer la politique d'achats en cohérence avec l'axe Développer les énergies renouvelables, en faisant évoluer le mix énergétique pour les achats d'électricité et autres énergies.

Pas de mesure de pollution in situ ! Uniquement des calculs théoriques..

Comment peut-on se rendre compte de progrès réalisés si des mesures avant, pendant et après une action ne sont pas faites.

L'objectif d'impliquer, sensibiliser, associer toute la population à cette démarche environnementale n'apparaît qu'en toute fin dans le dernier axe opérationnel du dernier axe stratégique ! (actions 65 à 68). Or, cela doit être la priorité. Comment réussir ces objectifs sans mobilisation générale de toute la population concernée ?

Accord avec l'avis du Préfet de Région du 15 septembre 2020 qui formule des réserves, demandes de compléments et observations qui, au global, dénotent des ambitions insuffisantes au regard des enjeux et des engagements nationaux et un fort manque d'opérationnalité.

D'une manière générale, le Plan n'explicite pas suffisamment les liens entre les objectifs de la stratégie et le programme d'actions, ce qui obère la probabilité d'atteinte des objectifs.

Des compléments et observations du Préfet de Région doivent être pris en compte rapidement, via une révision du Plan à engager dès son approbation

Le nombre de documents, tableaux, absence de hiérarchisation de l'information ... rendent la consultation publique complexe. Pour augmenter le nombre de réponses, sans doute aurait-il fallu rendre tout cela plus « désirable ».